

n°28

ACTU

Vivre et Agir en Maurienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi **24 avril 2026**
St Jean de Maurienne
Salle Pré Copet 19h

ÉDITO

VAM est nouvellement agréée au titre de la protection de l'environnement, au niveau de la Savoie. L'arrêté préfectoral du 12 novembre 2025 est valable 5 ans. Ceci a nécessité un dossier long, parfois compliqué et je voulais tout particulièrement

remercier Dominique, Micheline et Selim d'avoir contribué à son montage. Cet agrément permet de faire reconnaître le travail fourni par notre association dans la protection des sites et des milieux naturels, l'amélioration de la qualité de la vie et la veille environnementale. Il assoit notre notoriété auprès de nos élus et de notre administration et **permet de nous porter partie civile** dans les plaintes et recours menés par d'autres instances (OFB...) pour tout dossier lié à l'environnement sur le territoire de notre département.

Nous avons aussi pris le temps de compléter nos statuts et de rédiger un règlement intérieur. Ils vous seront présentés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, le 24 avril. Ces nouveaux statuts seront mis au vote. Il est **important que vous soyez présents**.

Notre principal combat contre le chantier **Lyon Turin** continue aux côtés de tous les autres groupes en lutte (associations, collectifs...). Des recours sont déposés contre le chantier et ses "dommages collatéraux" (atteinte à la ressource en eau, réouverture de carrières). Mais nous avons aussi fait le choix de rédiger des avis défavorables dans les dossiers d'enquêtes publiques ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement), souvent liés à des ISDI (Installations de Stockage de "Dépôts Inertes").

Parallèlement, nous suivons les **comités environnementaux**, les commissions diverses mises en place sur les accès. Nous assistons aux visites des sites pour suivre les mesures de compensation prévues dans le cadre du chantier (forêt de Valmeinier, Aussois, Villarodin-Bourget, mares de St Julien ...). **Nous alertons**, avec nos petits moyens, sur le réchauffement climatique, ses conséquences environnementales mais aussi économiques et sociologiques. Certains croient bon de s'accaparer les dernières ressources en énergie fossiles, les terres arables et les métaux rares. Le contexte international est devenu de plus en plus violent et inquiétant.

Nous avons **plus que jamais besoin de vous** et de votre énergie pour construire un monde meilleur, lorsque les priorités de certains semblent être tout à fait ailleurs.

ASSOCIATIONS AMIES



Les Amis de la Terre
Savoie
Haute Savoie



NO TAV



CIPRA
VIVRE DANS
LES ALPES



GREENPEACE
Groupe local de Chambéry



ADHÉSION 2026

Envoyer à : Vivre et Agir en Maurienne - 85 rue Ste Anne - 73500 MODANE
+ chèque à l'ordre de Vivre et Agir en Maurienne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../.....

Courriel :@.....

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion familiale : 30 €

Adhésion petit budget : 10 €

Autre don : ... €

(66% DE VOS COTISATIONS DÉDUCTIBLES DE VOTRE REVENU IMPOSABLE)

Courrier : Vivre et Agir en Maurienne
85 rue Ste Anne 73500 Modane

Téléphone : 0745 283 543

Courriel : vam@vamaurienne.ovh

Sites : vamaurienne.ovh

www.facebook.com/vamaurienne/

<https://bsky.app/profile/vamaurienne.bsky.social>

APPORTS FICTIFS POUR PROJET CONTESTÉ

Unanimement contesté depuis son origine en 2018, le projet de **micro-centrale électrique du Vigny** sur la commune de **St Michel de Maurienne** vient d'être racheté par un nouvel opérateur.

La société Yethy, conceptrice du projet, avait justifié le faible débit réservé, mentionnant deux apports secondaires de 10 litres/seconde en rive gauche du Vigny censés réalimenter le torrent.

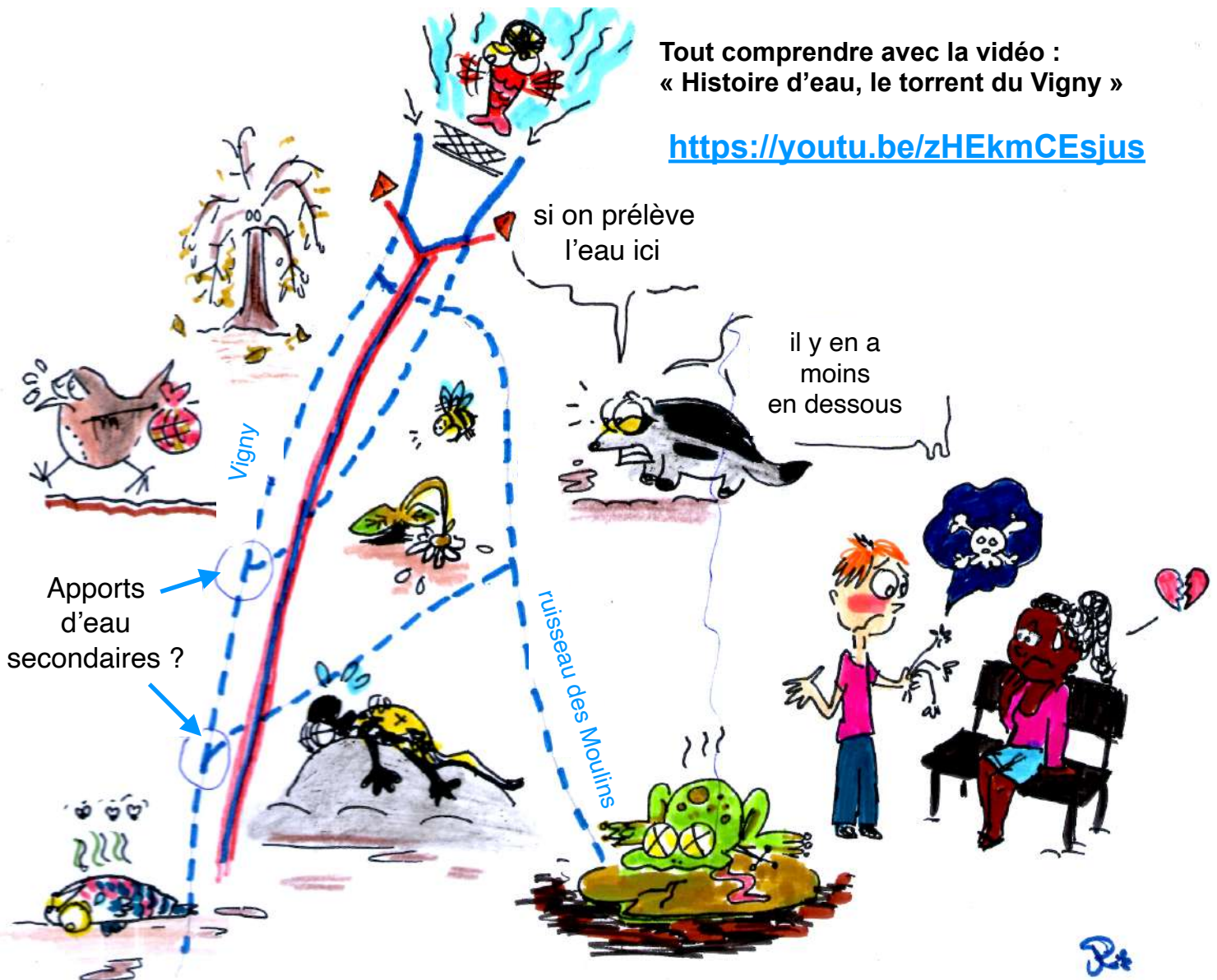
En réalité, ces flux proviennent de dérivations. Si l'on prélève l'eau en amont, on assèche l'aval, soit le ruisseau des Moulins, le Vigny et ses dérivations, et donc, il n'y a aucun retour sur le torrent principal.

Néanmoins, ces deux apports fictifs de 10 l/s ont motivé l'autorisation préfectorale et fait perdre aux opposants tous les recours devant les tribunaux.

Pour clarifier la situation et trouver un compromis, le nouvel opérateur a fait mesurer le débit des différents bras de ces cours d'eau, ce qui a mis en évidence la réalité du terrain et l'absence d'apports secondaires.

Tout comprendre avec la vidéo :
« Histoire d'eau, le torrent du Vigny »

<https://youtu.be/zHEkmCEsjus>



**Moins d'eau que prévu,
c'est moins d'eau à partager !
Un compromis reste-t-il possible ?**

Signez la pétition pour l'abandon de la micro-centrale du Vigny :

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/abandon-projet-construction-microcentrale-hydroelectrique-torrent/272067>

L'usine FERROPEM de Montricher Albane emploie près de 160 salariés. Avec les mesures protectionnistes prises par Donald Trump, la Chine et le Brésil ont rabattu leurs exportations sur l'Europe. Le silicium est vendu désormais entre 1 300 et 1 400 € la tonne alors que les coûts de production français sont à 2 000 €. En 2020, l'activité de FERROPEM avait déjà souffert d'importations à bas coût. Les sites en Savoie comme en Isère sont à l'arrêt depuis octobre dernier et ne repartiront pas avant la fin mars 2026 en raison d'un marché saturé par les importations.

Du côté de la chimie l'environnement économique est également incertain. LANXESS à Epierre enregistre une baisse de ses volumes de production depuis la période post-COVID. En 2025, l'usine ne fonctionne qu'à 40% de ses capacités. Jusqu'à présent l'effectif n'a pas diminué.

Pour ARKEMA à La CHAMBRE, l'activité a également diminué. Le site a perdu un client important en 2024. Coté rejets atmosphériques, toujours les mêmes nuisances olfactives sur le secteur. L'usine disperse toujours ses effluents dont moins de 30% sont liés aux processus de fabrication. Le reste des COV (Composés Organiques Volatiles) sont diffus et proviennent des opérations de chargement/déchargement des produits et pour la part la plus importante (45%) des installations elles-mêmes. De nombreuses fuites malgré les investissements annuels destinés à diminuer ces rejets diffus. De plus, depuis le printemps 2024, l'oxydiseur thermique destiné à réduire la production des Nox (Oxyde d'azote) a littéralement fondu. La situation devrait revenir à la normale au premier semestre 2026.

Pas de particularité pour le site PSM à La Chambre dont l'activité n'a pas été perturbée par le contexte économique.

TRIMET à Saint-Jean-de-Maurienne a augmenté sa production d'aluminium entre 2023 et 2024 avec le redémarrage de la « série F ». Les volumes sont ainsi passés de 109 000 tonnes en 2023 à 133 000 tonnes en 2024.

DU CÔTÉ DES USINES EN FOND DE VALLÉE

Mais la production d'aluminium engendre des volumes importants de CO2 (259.000 tonnes en 2024) et de fluor (133.000 tonnes en 2024).

Nous avons poussé pour deux initiatives :

- la récupération de chaleur des fours expérimentée par CASTELLIUM à Issoire.

- la réduction de 50% du CO2 mise en œuvre par un consortium de 4 entreprises de l'aluminium (Aluminium Dunkerque, RIO TINTO, TRIMET et FIVES).

TRIMET St-Jean a repris à son compte ces initiatives en 2025.

Le directeur de l'usine précisait dans *La Maurienne* du 29 janvier 2025 : « Le projet était de mettre en place un nouveau système de combustion, en faisant évoluer le process des « brûleurs à air froid » des fours 10 et 11 de la fonderie par un système de combustion plus écologique « brûleurs régénératifs », avec récupération de chaleur fatale (énergie thermique



Usine TRIMET à St Jean de Maurienne

générée par un procédé industriel et souvent rejetée sans être utilisée). Mais nous voulions réduire encore notre empreinte carbone, déjà très basse. »

Ces initiatives sont à saluer car elles permettent à TRIMET de récupérer la chaleur des fours et de diminuer sa consommation électrique et de réduire ses émissions de CO2. Tout cela semble mieux pour la Maurienne et la planète.

L'EAU N'A PAS DE VOIX

Nous pouvons faire une comparaison économique de la situation écologique de la vallée de la Maurienne, car tout notre vocabulaire est imprégné d'économie. Nous connaissons le stress hydrique que peuvent ressentir les arbres en été. Mais à ce jour, nous sommes confrontés à une **faillite hydrique** : nous avons consommé le salaire et l'épargne de la vie liée à l'eau. L'Arc et ses torrents affluents, mais aussi la pluie ou la neige, sont notre salaire versé en eau au bassin versant de la Maurienne. Les glaciers et les nappes souterraines sont notre épargne.

1- le réchauffement climatique réduit ce salaire drastiquement : la pluie tombe moins, la couche de neige s'amincit. Alors s'installe une **sécheresse climatique**.

2- le réchauffement climatique réduit aussi l'une de nos assurances vie avec la disparition prochaine des glaciers. Les animaux que nous ne voyons pas en randonnée, laissent des indices de vie, des traces sur le sol par des empreintes, des excréments... De la même façon, en altitude, nous ne pourrions que nous dire que les glaciers ont bien existé : des marques impriment le relief avec des roches striées, polies et lustrées, des moraines (bourelets de terre), des ombilics (vallons surcreusés) et des verrous glaciaires (promontoires arrondis) ...

L'EAU NE CRIE PAS...

Ces monstres de glace effrayaient les habitants de fond de vallée par leurs avancées sur les « lanches », les champs. Ces ancêtres perdent leur bonne mine, rétrécissent, disparaissent, meurent. Ils sont une des sources de vie en montagne, toute la vallée s'est abreuver à leur eau claire. Ces géants éphémères nous ont permis d'irriguer les champs, de remplir les fontaines, d'ouvrir les robinets, d'allumer les ampoules électriques... Avec leur disparition, nos larmes coulent et une sécheresse climatique attend la vallée. Notre géographie perd une part de son histoire. Ces anciens ne sont pas en maison de retraite mais connaissent une saison de retrait dans une trop grande indifférence.

3- notre dernière poire pour la soif serait l'eau souterraine... sous nos pieds, dans les fissures et anfractuosités, l'eau s'est glissée, infiltrée, intercalée depuis des siècles voire des millénaires. Ce temps long a permis que se remplissent ces réservoirs naturels. Mais comme un arbre qui a mis 400 ans pour devenir adulte, quelques secondes suffisent pour l'abattre.

C'est la même chose pour l'eau souterraine déjà mise à mal par le projet du 2^e Lyon Turin. En voulant creuser 164 km de tunnel, le promoteur TELT (Tunnel Euralpin Lyon Turin) draine et assèche les versants en quelques années et nous promet une **sécheresse hydrologique**.

MURMURE-T-ELLE ENCORE ?

La mise à l'eau de ce projet se fait en promettant un autre liquide : l'argent public. Avec quelques millions d'euros, TELT espère nous faire avaler la potion amère. TELT coule la vallée en dilapidant le capital naturel eau. C'est la source de nos problèmes futurs. La sécheresse climatique et une sécheresse hydrologique sont une double peine et une double dette :

un assèchement des finances publiques
un tarissement de la contenance hydrique.

La seule croissance sera celle de notre **vulnérabilité**. Ce scénario se répéterait pour les accès avec le percement des autres tunnels sous le Glandon, sous Belledonne, sous Chartreuse... Ce projet ferroviaire nous mène à la banqueroute !



Le chantier du tunnel de base n'est pas encore à pleine puissance qu'il façonne déjà la vie dans

SILENCE DANS LA VALLÉE !

la vallée de la Maurienne par son impact sur l'environnement, sur le tissu socio-économique, sur le logement. Et les accès au tunnel de base devraient encore impacter durement la vallée avec le creusement des deux tunnels supplémentaires, sous Belledonne et sous le Glandon.

Cependant, aucune liste ayant prétendu à l'élection municipale n'a abordé ce sujet. En effet, le Lyon-Turin n'était que très peu mentionné dans les programmes. Comme si ce chantier ne faisait pas partie de nos vies.

Pourtant, il conditionne :

- notre accès au logement, avec l'explosion des prix de l'immobilier dans la vallée,
- notre accès à l'eau. Des sources sont régulièrement taries,
- notre accès au silence et à l'obscurité. Les chantiers sont bruyants et très éclairés la nuit, malgré les efforts des communes pour éteindre les éclairages publics nocturnes.

Enfin, le chantier porte atteinte à la biodiversité par la destruction de forêts, par son impact sur les sources et la mobilité de la faune.

Les élus devront pourtant gérer les subventions et autres ressources financières qui en découlent, même si elles ne sont pas à la hauteur des promesses de l'état et de TELT.

Ce sont bien les maires qui acceptent ou non la présence de zones de dépôt de déblais sur les communes en accordant les permis de construire des infrastructures telles que bandes transporteuses ou stations de concassage, en oubliant de consulter les riverains, bien que ces structures ont un impact direct sur la qualité de nos vies. C'est comme si le chantier ne concernait pas la population, qu'il était au-dessus de nous, que nous n'avions aucun pouvoir.

D'ailleurs, les habitants ne sont pas consultés non plus sur l'origine des subventions que perçoit leur commune et l'usage qui en est fait. L'éthique ne semble pas faire partie des préoccupations des équipes municipales. Ça pique un peu, non ?

Les habitants d'une vallée, dont le principal attrait est une nature grandiose, enviée partout où elle a déjà disparu, ne devraient-ils pas en prendre le plus grand soin ? Mais certains élus préfèrent la mettre en péril et la vendre pour améliorer à court terme leurs budgets et installer des pelouses synthétiques sur des stades surdimensionnés ou ajouter des caméras de surveillance dans des communes pourtant très épargnées par la délinquance.

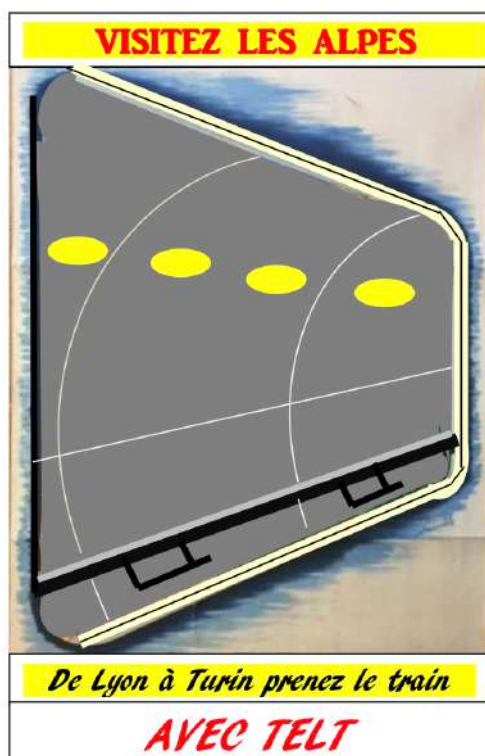
ON CREUSE...

Monsieur Du Mesnil, ancien président de TELT disait en 2014 que le projet du Lyon-Turin était « d'effacer les Alpes » pour gagner en rapidité de transport. Effacer la population aussi ?

Nous pouvons encore agir pour que cette métaphore méprisante ne se transforme pas en réalité. Et ça commence par faire de la sauvegarde de l'environnement une priorité absolue. En effet, La charte de l'environnement prévoit que : *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, et que Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.*

Essayons de ne pas oublier le joyau naturel que nous habitons. Ne le laissons être saccagé une fois de plus par un projet pharaonique qui n'a aucune considération pour le territoire qu'il détruit ni pour ses habitants.

Et ça commence peut-être par l'engagement des représentants que nous élisons.



SCOT 1 SCOT 2

Rappelons que le premier Schéma de Cohérence Territoriale de la Maurienne (SCoT) approuvé le 25 février 2020 par le Syndicat du Pays de Maurienne, avait été entièrement annulé par jugement du tribunal administratif de Grenoble.

Rétabli en grande partie par la Cour Administrative d'Appel (sauf quelques UTN (Unités Touristiques Nouvelles) par arrêt du 09 juillet 2025, il avait fait l'objet, de la part des associations de protection de l'environnement (FNE Aura et FNE Savoie), d'un recours en cassation auprès du Conseil d'Etat. Malheureusement, par décision du 2 avril 2026, le rapporteur public a conclu à la non-admission de notre recours. Le même cheminement a été suivi pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aussois.

Cependant, nous n'avons pas tout perdu. En effet, l'annulation du document, en première instance, a, tout d'abord, beaucoup fâché nos élus, mais a permis la co-construction d'un nouveau document qui vient désormais en révision du premier.

Les UTN (celles condamnées et les autres) ont totalement disparu du nouveau SCoT. Plus généralement, 2 ans de réflexion ont permis la mise en place d'un nouveau schéma beaucoup plus vertueux, plus prolixe sur le chantier du Lyon Turin, plus sobre sur l'artificialisation des sols et plus attentif à l'environnement.

Ce SCoT 2 a été définitivement approuvé par le Syndicat de Pays de Maurienne, le 3 mars 2026. Une co-construction avec toutes les personnes publiques associées et les associations agréées pour la protection de l'environnement (MW, FNE 73, FFCAM et VNEA) a abouti à un document de meilleure qualité.

Quelques regrets, cependant :

- Pas d'inscription dans le document de la possibilité de mettre en place un SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau.) qui aurait pu permettre une vision globale ressource-emploi de l'eau sur toute la Maurienne. Mais, les élus changeant et les mentalités évoluant, nous avons bon espoir de faire aboutir cette demande.

- Pas d'évaluation prévue de l'artificialisation des sols par le chantier du Lyon-Turin. Le recensement des surfaces (logements, bureaux, équipements divers et variés) aurait permis de connaître la véritable emprise du chantier sur les terres agricoles, les zones naturelles. Rien non plus sur ce qui serait susceptible de demeurer en fin de chantier.

- Alors que les élus en charge du SCoT avaient prévu de limiter la Zone Spéciale de Carrières (ZSC) aux 64 ha de St Jean, la totalité de la zone a été réintégrée, à la demande des services de l'Etat, au nom du respect du Schéma Régional des Carrières.

- Rien non plus sur l'avenir de la voie ferrée existante: Une occasion manquée pour les élus d'affirmer que cette infrastructure, menacée par la construction du tunnel de base du Lyon-Turin, est vitale pour la mobilité en Haute Maurienne et pour ses liens avec le Val de Suse. Elle participe à la cohérence du territoire et doit être pérennisée.

BRÈVES JURIDIQUES

Tous ces recours concernent la Maurienne. Ils sont menés par VAM soit aux côtés de FNE Aura et FNE 73 ou par ces 2 associations agréées seules.

- 4 recours contre la modification des servitudes d'eau potable pour permettre le passage du Lyon-Turin. Suite à nos dépôts de plainte du 9 décembre 2024, le Préfet de la Savoie a produit ses mémoires le 8 août 2025. Est attendue d'Erika et de Maître François Zind la remise des mémoires en défense de Vivre et Agir en Maurienne et des co-plaignants.

- Réouverture de la Carrière SOCAMO à Modane : un recours gracieux a été déposé le 26 mars 2025 par VAM et d'autres requérants. La Commune de Modane n'a pas répondu. Un recours contentieux a été déposé le 25 juillet 2025. La Commune de Modane n'ayant pas produit de mémoire en réponse, nous sommes en attente du jugement par le Tribunal Administratif de Grenoble.

- Saint François Longchamp : un jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 28 mai 2024 a suspendu l'UTN et le permis d'aménager qui autorisaient la construction de 1200 lits sur plus de 30 000 m². Le promoteur a porté l'affaire directement au Conseil d'Etat. A ce jour, nous savons que la cour de cassation a clôturé l'instruction au 25 mars 2026. En attente du jugement.

- Télécabine de la Vallée Perdue sur le domaine des Sybelles : un recours gracieux déposé le 26 octobre 2025. Le maire de Foncuverte n'a pas donné suite au recours gracieux déposé le 24 février 2026 conjointement par VAM et FNE 73. Une lettre de mise en demeure de Mme la Préfète d'exiger le dépôt d'un dossier de destruction d'espèces protégées a aussi été rédigée par notre avocate, Aurélie Cohendet en date du 16 mars 2026.

NO JO D'HIVER 2030

À peine les Jeux Olympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026 terminés, de nombreuses critiques émergent quant à leur impact réel. Présentés comme « durables », ces Jeux semblent surtout avoir bénéficié au secteur de la construction, aux sponsors et au Comité international olympique, au détriment de l'environnement et des populations locales.

Cette situation soulève une question essentielle : qu'en sera-t-il pour les Jeux Olympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises ?

En juillet 2024, le Comité international olympique a attribué l'organisation des Jeux à la France, seule candidate en lice. Cette candidature, portée par les présidents des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, Laurent Wauquiez et Renaud Muselier, a été lancée sans véritable consultation des citoyens concernés. Ce manque de débat démocratique a rapidement suscité une opposition organisée.

Le collectif NO JO 2030 s'est constitué et a multiplié les actions de protestation dans plusieurs villes alpines comme Albertville, Chambéry, Grenoble ou Briançon.

Les opposants dénoncent les conséquences financières et environnementales du projet, estimant que les habitants devront en supporter les coûts sur le long terme. Ils critiquent également une organisation jugée incohérente, avec des sites dispersés sur plus de 500 kilomètres, du Grand-Bornand à Nice.

Sur le plan financier, le projet prévoit la construction ou la rénovation d'une quarantaine d'infrastructures pour un coût estimé à 1,4 milliard d'euros, dont une large part financée par des fonds publics. Le budget global de l'événement dépasserait les 2 milliards d'euros.

Parmi les principaux projets figurent plusieurs villages olympiques, un complexe sportif à Nice, ainsi que des aménagements de transport et la rénovation d'équipements existants.

Par ailleurs, l'adoption d'une loi olympique en janvier vise à accélérer l'organisation des Jeux en assouplissant les règles en matière d'urbanisme, d'environnement et de marchés publics. Si le gouvernement justifie ces mesures par des impératifs d'efficacité, les opposants y voient une remise en cause des protections environnementales et des droits des citoyens, avec notamment des procédures d'expropriation facilitées.

Face à ces préoccupations, plusieurs organisations ont engagé des recours juridiques pour dénoncer l'absence de consultation publique. Une décision récente de justice a d'ailleurs reconnu la nécessité d'un débat public, soulignant l'ampleur des impacts du projet.

Cependant, cette décision fait encore l'objet de contestations.

Enfin, l'histoire rappelle que de tels projets peuvent être remis en cause : en 1976, les Jeux initialement prévus à Denver avaient été annulés après un vote défavorable de la population. Ce précédent interroge sur l'avenir des Jeux de 2030, dont la réalisation reste encore incertaine face aux nombreuses oppositions.



BRÈVE JUDICIAIRE

Le 18 avril 2025, Philippe était relaxé par le Tribunal Correctionnel d'Albertville pour avoir redit les mots d'Erri de Luca « **il faut saboter la TAV** » et avoir nommé la commune et l'identité du directeur territorial de TELT.

Les parties civiles que sont TELT et Xavier Darmendrail ainsi que la vice procureure ont fait appel de ce jugement.

Donc, Philippe sera rejugé le **13 mai 2026 à 14h** au Tribunal correctionnel de **Chambéry**.

Soyons nombreux pour le soutenir.

Rendez-vous

sur la place du Tribunal dès 12h

DISPARITION DES GLACIERS

Ce constat est sans appel.

Les glaciers fondent à cause du réchauffement climatique. Les 900 glaciers des Alpes françaises, dont 48 en

Maurienne auront disparu à la fin du siècle, même si la neutralité carbone était atteinte maintenant. Ces glaciers ne reviendront pas avant des milliers d'années quoi qu'on fasse. Le Groenland et l'Antarctique qui représentent la plus grande partie des glaces de la planète dureront encore quelques siècles, mais ils fondent déjà.

Toute cette glace contient 70% de l'eau douce de la planète.

Le monde perd chaque année 1 000 milliards de tonnes de glace, soit un cube de glace de 10 km de côté.

Les conséquences sont une augmentation du niveau des mers de plus de 50 cm à la fin du siècle avec de nombreuses grandes villes côtières inondées, un manque d'eau pour deux milliards de personnes et des impacts forts sur l'agriculture, l'industrie, l'énergie et les relations internationales.

L'exemple de l'Asie centrale où des pays montagneux pourtant riches en glaciers se font la guerre pour l'eau et voient leur population migrer à cause de la baisse des rendements agricoles, ou encore l'exemple des Andes au Chili avec des villages de montagne qui n'ont plus d'eau pour leurs habitants, devrait nous interpeller, nous, Mauriennais.

Dans notre vallée, les travaux de la 2ème ligne Lyon-Turin (inutile puisqu'il existe déjà une ligne ferroviaire suffisante) qui siphonnent la montagne, les carrières, les usines de fond de vallée, les nombreuses stations de ski, les milliers de camions qui transitent dans la vallée, accélèrent la disparition des glaciers et en même temps gaspillent l'eau précieuse de nos montagnes.

La disparition des glaciers entraîne une forte diminution de l'eau dans les rivières en fin d'été, comme l'Arc ou l'Isère, et dans un fleuve majeur, le Rhône. Cette diminution entraîne des conséquences en aval qui font frémir : assèchement de nombreuses sources d'eau même en montagne, baisse des rendements agricoles comme en Camargue, insuffisance d'eau pour les centrales hydroélectriques et pour les usines qui en consomment beaucoup comme

ST Microélectronics près de Grenoble. Le Rhône ne peut plus refroidir les centrales nucléaires implantées sur ses rives et la guerre de l'eau a commencé entre la France et la Suisse qui refuse d'ouvrir les vannes du lac Léman de Genève, seul moyen de conserver un débit suffisant à ce fleuve.

Conclusion : protégeons nos glaciers en arrêtant les travaux inutiles du 2ème Lyon-Turin, mettons en place immédiatement le transport ferré combiné sur la ligne existante, améliorons les transports collectifs, stoppons l'extension des stations de ski, développons une agriculture et un élevage sans pesticides, arrêtons d'ouvrir et rouvrir des carrières et limitons de façon drastique les émissions de gaz à effet de serre.

QUAND L'EAU DISPARAÎT LA VIE DISPARAÎT

La protection de la cryosphère (l'ensemble de toutes les glaces du monde sous toutes leur forme, glaciers, banquise, permafrost etc...) a été promise par le Président de la République le 21 mars 2025 à Paris, au cours de la journée mondiale des glaciers, sous l'égide de l'Unesco et des Nations Unies. Tiendra-t-il parole ?

Références :

Les travaux du GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Le documentaire de ARTE, de mars 2026, « Glaciers, enquête sur une disparition ».

<https://www.arte.tv/fr/videos/121278-000-A/glaciers-enquete-sur-une-disparition/>

POUR VOTRE ADHÉSION

utilisez le bulletin en page 1 ou directement sur



<https://www.helloasso.com/associations/vivre-et-agir-en-maurienne/adhesions/adhesion-cotisation-3>

POUR VOTRE DON

VAM est reconnue "Association d'Intérêt Général". Elle émet des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs, donc votre don permet une réduction d'impôt sur le revenu égale à **66 % du montant versé**.

